

# FEUILLE OFFICIELLE

DES

## ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

## PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. . . . . 3 fr.  
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.  
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## NUMÉRO 34.

JEUDI 20 AOUT 1868.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN. . . . . 15 fr.  
 SIX MOIS. . . . . 8  
 TROIS MOIS. . . . . 4  
 UN NUMÉRO. . . . . 0 fr. 50 cent.

## PARTIE OFFICIELLE

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE. — Le Ministre de la marine et des colonies à Messieurs les Gouverneurs et Commandants des colonies. — *Invitation d'adresser au département la situation sommaire des dépenses du service colonial à la fin de la première année de chaque exercice.*

Paris, le 7 mai 1868.

Messieurs, les administrations coloniales ont été plusieurs fois invitées à transmettre au département de la marine les états présentant sommairement la situation des recettes et des dépenses du service colonial à la fin de la première année de chaque exercice. J'ai eu souvent l'occasion de constater que la plupart des administrations ne satisfaisaient pas à ces prescriptions.

Mon département a le plus grand intérêt à connaître, à cette époque, la situation des divers chapitres du service colonial, telle qu'il est possible de l'établir, en combinant le chiffre des dépenses consommées avec celui des dépenses qui restent à effectuer jusqu'à la clôture de l'exercice, ces dernières pouvant être évaluées avec une exactitude suffisante à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre de l'exercice. Il en est de même des annulations opérées ou à prévoir au titre de l'exercice.

Les situations dont il s'agit me permettront de demander des déclarations des crédits sans emploi aux administrations qui disposeraient, à la fin d'un exercice, d'une somme de crédits supérieure à leurs besoins, ou d'ouvrir des crédits nécessaires à celles dont les ressources ne seraient pas suffisantes pour solder des dépenses engagées, susceptibles de paiement.

Je vous prie de donner des instructions pour que ces documents soient établis au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et que l'envoi en soit fait au département de manière qu'ils me parviennent dans le courant de février ou, au plus tard, à la fin du mois de mars.

Recevez, etc.

L'Amiral Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la marine et des colonies,  
Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE. — Le Ministre de la marine et des colonies à Messieurs les Gouverneurs et Commandants des colonies. — *Envoyer des décomptes provisoires de libération et des revues de liquidation des corps ou portions de corps stationnés aux colonies.*

Paris, le 10 juin 1868.

Messieurs, les documents qui me sont adressés me donnent lieu de penser que les administrations coloniales ne sont pas suffisamment fixées sur la direction qu'il convient de donner aux décomptes provisoires de libération et aux revues de liquidation qui sont établis par les corps ou portions de corps

stationnés dans nos possessions d'outre-mer.

Pour faire cesser toute incertitude à cet égard, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après le timbre des directions et des bureaux sous lequel ces documents doivent m'être adressés :

1<sup>o</sup> Direction des services administratifs.BUREAU DE LA SOLDE, DES REVUES  
ET DE L'HABILLEMENT.

Les décomptes provisoires de libération des régiments d'infanterie de marine, du régiment d'artillerie de marine, de la 6<sup>e</sup> compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine, de la compagnie de discipline et des officiers des compagnies de cipayes.

2<sup>o</sup> Direction du personnel.

## BUREAU DES TROUPES DE LA MARINE.

Les revues de liquidation des officiers sans troupe d'infanterie, des troupes indigènes, des compagnies disciplinaires des colonies et du dépôt d'Oléron, des compagnies de gendarmerie coloniale, de la cavalerie de la Cochinchine et du Sénégal, et des surveillants militaires aux colonies.

3<sup>o</sup> Direction de l'artillerie.BUREAU, SERVICES ADMINISTRATIFS,  
1<sup>re</sup> SECTION.

Les revues de liquidation des officiers sans troupe de l'artillerie et du génie.

L'insertion de la présente circulaire au *Bulletin officiel de la marine* tiendra lieu de notification.

L'Amiral Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la marine et des colonies.

Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.

## INSCRIPTION MARITIME.

## AVIS.

Le public est prévenu que le 14 août dernier sur le banqureau, il a été sauveté un wary américain peint en jaune, avec un liston bleu, ayant à bord trois avirons et portant les marques : E. C. Morill, Maker, Salisbury.

Le 16 du même mois, en rade de Saint-Pierre, il a été également sauveté un wary peint en noir, contenant deux avirons, une barre d'aspect, une gamelle en bois et une moque en fer blanc.

Le Commissaire de l'inscription maritime rappelle aux propriétaires et patrons d'embarcation qu'aux termes de l'article 6 du décret du 19 mars 1852, le nom et le port d'attache de tout bâtiment ou embarcation exerçant une navigation maritime, doivent être marqués à la poupe, en lettres blanches, sur fond noir ;

les lettres doivent avoir huit centimètres au moins de hauteur.

Un délai de huit jours, à partir de la publication du présent avis, est accordé aux propriétaires ou patrons pour l'accomplissement de cette formalité. Ce délai expiré, toute infraction sera punie conformément à l'article 6 du décret ci-dessus visé.

Saint-Pierre, le 19 août 1868.

Le Commissaire de l'Inscription maritime,  
J. BRUÈRE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

Voilà déjà bien longtemps que l'on a dit pour la première fois : il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Cette vérité consolante pour les chroniqueurs actuels et futurs, devrait être toujours présente à l'esprit de ceux qui s'acharnent à chercher du neuf et se battent les flancs en vain pour sortir des lieux communs. Nous nous la sommes remémorée à propos au moment où, mettant la main à la plume, pour rendre compte de la fête du 15 août, dans notre petite colonie, nous nous demandions avec inquiétude comment il nous serait possible d'intéresser nos lecteurs avec ce thème périodique et forcément monotone. « Disons simplement ce que nous avons vu, « nous sommes-nous écrits intérieurement » et honni soit mal y pense.

La fête du 15 août a été favorisée à Saint-Pierre par un temps magnifique. A cinq heures du matin, aux premiers rayons du soleil, le canon réveillait les paresseux et leur permettait de vérifier les apparences atmosphériques, ce qui présentait le plus grand intérêt pour une foule de braves gens qui s'étaient promis de se bien amuser et qui eussent été fort empêchés de mener à bonne fin leur excellente résolution, si la pluie ou un brouillard trop intense fussent venus se mettre de la partie.

A dix heures, le Commandant passait la revue des troupes. A 11 heures moins un quart, il se rendait à la messe, accompagné de l'Ordonnateur, du Procureur Impérial, Chef du service judiciaire, du Contrôleur, des Consuls américain et espagnol et de tous les fonctionnaires officiers et employés de la colonie. A l'issue de la messe, le *Te Deum* fut chanté au son des cloches et au bruit du canon.

L'attrait principal de la journée consistait, comme d'habitude dans les régates, qui durèrent de 2 à 4 heures de l'après-midi. Les prix, tant à la voile qu'à l'aviron furent châudemment disputés.

Puis eurent lieu les courses en sacs, les exercices du tourniquet et autres jeux populaires qui avaient attiré devant le Gouverne-



ment et le magasin général une foule compacte et résolue à bien s'amuser.

A 6 heures, le Commandant réunissait dans un dîner, dont M<sup>e</sup> Cren faisait les honneurs avec cette amabilité que tout le monde lui connaît, les fonctionnaires et notables habitants de la colonie. Un toast à Sa Majesté était triplement acclamé du cri de : Vive l'Empereur !

Enfin à la nuit close, l'illumination de l'hôtel du Commandant, du palais de justice et de la caserne des disciplinaires rappelait de nouveau la foule qui s'écoulait lentement dans les rues après 10 heures du soir.

Aucun désordre n'est venu troubler l'harmonie de cette fête populaire, qui a fourni une fois de plus la preuve du bon esprit qui anime en général notre paisible et laborieuse population.

c. s.

La goëlette anglaise *Etoile-de-la-Mer*, de la baie de l'Ermitage (Terre-Neuve), dans la nuit du 31 juillet, par une brume épaisse et une forte mer, s'est ensablée sur la partie Est des dunes de Langlade.

Il est rare qu'un navire tombé dans ce péril parvienne à en sortir, et malgré les efforts de l'équipage dirigés par le patron J. Thoms, propriétaire de la barque, l'*Etoile-de-la-Mer* serait probablement à cette heure ensevelie avec tant d'autres sur la rive déserte de Langlade si, par un hasard heureux, le Commandant de la colonie faisant une tournée, ne fut arrivé à la Ferme, le 4 août, lorsque des secours, à la condition d'être énergiques, pouvaient encore être portés utilement.

Il expédia aussitôt la chaloupe à vapeur l'*Alice* chercher à Saint-Pierre ancrés, aussières, palans, tous les engins employés en pareil cas, et douze hommes de l'équipage de la *Mouche* furent affectés au sauvetage sous la direction du maître de port de Saint-Pierre.

Le 12, à midi, l'*Etoile-de-la-Mer* était à flot, et le 13, au soir, elle entrait dans le port de St-Pierre, commandée par le sieur J. Thoms, dont elle est, dit-on, la seule fortune et qui se consolait de la perte de sa cargaison de harengs qui avait dû être jetée à la mer, en pensant qu'il avait failli tout perdre,—et qu'il avait encore sa goëlette sous les pieds sans que le sauvetage lui en eut coûté un sou !

On nous écrit de S<sup>t</sup>-Nazaire, sous la date du 10 juillet: Le paquebot à double hélice le *Washington*, venant des Antilles et du Mexique, a mouillé sur notre rade le 7 juillet. Un intérêt très-spécial s'attachait aux résultats de ce voyage, le premier accompli par le *Washington* depuis sa transformation. Aussi nous sommes-nous empressés de recueillir quelques indications précises auprès des passagers, les meilleurs juges quand il s'agit des inconvenients ou du confortable que présentent les paquebots.

L'impression générale est très-favorable au nouveau système de propulseur inauguré par la Compagnie transatlantique sur les grandes lignes postales transocéaniques.

Le navire gouverne bien, le roulis est presque insensible; une expérience a été faite, dans la traversée de retour, sur les conditions de marche du paquebot dans le cas d'emploi d'une seule hélice et d'une seule machine; elle a complètement réussi.

Au moyen d'une seule machine, le *Washington* a atteint, aidé par ses voiles, un sillage de 9 milles à l'heure. La pratique consacre ainsi l'une des raisons qui ont porté la Compagnie générale transatlantique à adopter la machine à double hélice. La sécurité des voyages s'augmente, puisque, démonté d'un de ses organes moteurs, le paquebot peut, avec celui qui lui reste, continuer sa route et même réaliser une vitesse satisfaisante.

Et ce ne sont pas seulement les passagers débarqués à Saint-Nazaire qui ont exprimé l'opinion favorable dont nous parlons. Dans tous les ports d'escale, à Saint-Thomas, à la Havane, à la Véra-Cruz, le *Washington* a été visité et admiré, et les journaux de Cuba et du Mexique ont publié sur lui des articles élogieux. L'impression qu'il a produit a été tellement marquée, qu'elle a conduit bon nombre de passagers, éloignés des voyages d'outremer en cette saison, à prendre cependant passage sur le paquebot français.

Envisageant maintenant le *Washington* au point de vue de la vitesse obtenue dans sa première traversée d'aller et de retour, nous avons à constater le succès le plus décisif. Voici quelques chiffres extraits du journal de marche du paquebot:

Parti de Saint-Nazaire, le 16 mai, à onze heures du matin, le *Washington* est arrivé à la Véra-Cruz, le 7, à neuf heures, avec une avance de soixante-douze heures, et ayant parcouru les 5,420 milles qui séparent Saint-Nazaire du Mexique, à la vitesse moyenne de douze noeuds.

Au retour, la vitesse moyenne a été de onze noeuds cinquante; le paquebot a rencontré une grosse mer et des vents contraires.

Sans un arrêt de quarante-huit heures forcée à Saint-Thomas, pour attendre un paquebot annexe retardé, le *Washington* aurait atteint l'embouchure de la Loire le 5 juillet et aurait ainsi devancé sa date réglementaire de deux jours et demi.

Ces résultats ont, au point de vue technique, une grande portée. Ils montrent que le *Washington* à double hélice peut, dans des conditions ordinaires de navigation, atteindre une vitesse moyenne de douze noeuds.

Ils affirment l'application de ce nouveau propulseur à des navires de grandes dimensions affectés à des voyages de 3,600 lieues, coupés seulement par de rares arrêts.

C'est un progrès sérieux réalisé dans la navigation à vapeur, et l'on doit savoir gré à la Compagnie générale transatlantique de son initiative.

(*Moniteur universel*).

#### Exposition permanente des colonies.

#### RAPPORT.

Adressé à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, par la commission de surveillance de l'Exposition permanente des colonies

Monsieur le Ministre,

Suivant les prescriptions de l'arrêté du 25 juin 1861, la commission de surveillance de l'exposition permanente des colonies a l'honneur d'adresser à Votre Excellence le compte rendu de ses opérations.

La commission, vous ayant déjà soumis la situation financière de l'établissement, abandonnera ce côté de la question pour s'attacher à faire connaître les travaux spéciaux accomplis pendant l'année 1867.

Un grand fait a signalé cette année: l'Empereur a voulu donner au monde le spectacle imposant de la réunion des produits dus au génie de toutes les nations. Les colonies étaient appelées à prendre part à cet immense concours; il importait qu'elles y figurassent dignement. Aussi la commission n'a-t-elle rien négligé pour exciter leur émulation, attirer à Paris et mettre en relief, au palais du Champ-de-Mars, une collection aussi complète que possible de tous leurs produits.

Le zèle déployé dans les colonies comme à Paris a été largement reconnu. Les colonies ont obtenu à l'Exposition universelle 226 récompenses, 169 de plus qu'en 1855, et 70 de plus qu'en 1862. Il est à remarquer qu'au lieu de concourir avec les colonies étrangères seulement, comme, elles l'avaient fait dans les expositions précédentes, elles sont entrées, pour la première fois, en lutte avec les centres

producteurs les plus favorisés sous le rapport de la culture de l'outillage et de la main-d'œuvre; ainsi nos sucre de canne ont été jugés concurremment avec ceux du Zollverein et de la France; les cotonniers de la Guadeloupe et de Tahiti ont été mis en parallèle avec ceux des États-Unis, etc., etc. Les récompenses accordées empruntent à ce fait une importance qui en rehausse singulièrement la valeur.

Nous allons mettre sous les yeux de Votre Excellence le résumé des appréciations dont les produits de chacun des établissements français ont été l'objet.

#### GAUDELOUPE. (27 récompenses).

La fabrication du sucre a fait, depuis 1855, des progrès considérables dans cette colonie; c'est surtout aux usines centrales qu'on doit l'amélioration obtenue. Grâce à elles, les petits propriétaires qui, au moyen d'appareils aéreux et avec des dépenses assez élevées, ne retiraient autrefois de leurs cannes que 5 0/0 de sucre peuvent aujourd'hui livrer leurs cannes aux usines centrales, qui leur donnent 5 à 6 0/0 de sucre exempt de tous frais, ils sont payés, soit en nature, soit en espèce, en prenant pour base de calcul un rendement en bonne quatrième. Ils économisent ainsi tous les frais de fabrication, et peuvent consacrer à la culture tous leurs soins et toutes leurs ressources. Les propriétaires des usines centrales, de leur côté, au moyen de leurs appareils perfectionnés, obtiennent un rendement de 10 0/0 et produisent des qualités supérieures; on ne saurait donc trop encourager la propagation de ces établissements qui, tout en augmentant et améliorant la production, répandent l'aisance autour d'eux.

Les produits de la distillerie ont également présenté une notable amélioration, et les rhums de Saint-Martin ont, comme toujours, attiré l'attention des experts.

Les cotonniers présentent de beaux types, et la production s'en est sensiblement accru depuis quelques années. Les Antilles peuvent être considérées comme la terre natale du coton longue soie (*gossypium barbadense*); les conditions du sol et du climat y sont telles, que ces colonies pourraient rivaliser avec les contrées les plus favorisées des Etats-Unis d'Amérique; il faut donc que les habitants s'attachent particulièrement à la culture de cette précieuse espèce; ils doivent se pénétrer de cette idée que les produits de qualité supérieure peuvent seuls leur donner actuellement des résultats avantageux; l'égrenage doit continuer à être l'objet de soins tout particuliers.

Parmi les autres cultures de la colonie, celle du café doit être mentionnée d'une manière particulière; l'Exposition offrait de très-beaux spécimens de ce produit. Le jury a pu reconnaître la légitimité des réclamations faites par le commerce de la colonie dont les cafés ont été longtemps et sont encore quelquefois vendus sous la dénomination des espèces les plus estimées, tandis que les qualités inférieures sont seules livrées comme provenant de la Guadeloupe.

A côté des cafés se placent les cacaos, dont la qualité est bonne, et à la culture desquels le jury regrette de ne pas voir donner une extension plus considérable.

Les produits de l'industrie locale, tels que rocos pour la teinture, conserves, confitures et liqueurs de table, ont été, comme les précédents, fort appréciés par le jury.

On doit faire une mention spéciale des sels de Saint-Martin, dont la blancheur et la qualité ne laissent rien à désirer. La position de cette île, bien au vent des îles Turques, lieu d'approvisionnement ordinaire des Américains, fait espérer que les États-Unis abandonneront un jour ces dernières pour acheter à notre colonie les 6 à 7,000 tonneaux de sel nécessaires à leur consommation.

On notera enfin que de curieuses collections ethnographiques et d'histoire naturelle ont

dignement complété l'exposition industrielle et commerciale de la Guadeloupe.

#### MARTINIQUE (32 récompenses).

On a constaté une amélioration très-sensible dans le système général de fabrication du sucre à la Martinique. Les quatre usines centrales qui existent dans cette colonie donnent des produits remarquables.

On a reconnu que les rhums de la Martinique ont atteint une incontestable supériorité sur ceux de toute provenance ; ils ont obtenu la récompense la plus élevée, l'unique médaille d'argent, attribuée à ce genre de produit ; ils tendent chaque jour à se substituer à ceux de la Jamaïque, auxquels on les préfère généralement. On a également constaté l'excellence des liqueurs de la maison K. Eyma.

Les observations faites pour les cotonnages de la Guadeloupe peuvent s'appliquer à ceux de la Martinique, et l'on doit ajouter que, dans cette île, quelques plantations considérables ont été créées récemment.

Les cafés ont conservé leur ancienne renommée.

Quant aux cacaos, dont la culture commence à prendre de grandes proportions dans la colonie, leur réputation s'accroît chaque jour sur les marchés européens, et nous nous plaisons à faire connaître que les cacaos de l'équateur ont seuls obtenu une récompense supérieure.

Enfin la fabrication des conserves a fait de grands progrès, et les achards de nos Antilles peuvent désormais faire concurrence aux pickles anglais : ceux de la maison Toulouse ont été surtout remarqués.

La Martinique est la seule colonie qui ait envoyé à l'Exposition des spécimens de matériel agricole. L'établissement de M. Meyer, à Saint-Pierre, rendra de grands services en formant de bons ouvriers indigènes.

#### GUYANE (13 récompenses).

*Le principal envoi de la Guyane n'est arrivé à Paris qu'après l'examen du jury international : c'est ce qui explique le petit nombre de récompenses obtenues par cette colonie si riche en produits de toute nature.*

En première ligne il faut citer ses bois, dont le département de la marine avait exposé une magnifique collection. Leur tenacité, leur densité et leur incorruptibilité les rendent particulièrement propres aux constructions navales et aux travaux des chemins de fer ; la beauté et la variété de leurs couleurs et le poli qu'ils sont susceptibles d'acquérir les recommandent pour la confection des meubles et la décoration des appartements. Ils entrent donc pour une large part dans la consommation métropolitaine, si l'expérience parvient à résoudre les difficultés d'exploitation que présente la dissémination des essences de choix au milieu des massifs boisés.

Une mention a été accordée par le jury à la collection citée plus haut ; elle ne pouvait être récompensée autrement, le ministère de la marine se trouvant hors concours en vertu du règlement. Les bois exposés proviennent des exploitations entreprises par les ateliers des transports.

Les sucrex du type bonne 4<sup>e</sup>, les cotonnages, les colles de poisson et les objets d'histoire naturelle ont eu leur part aux récompenses décernées par le jury. La séve de balata ou gutta-percha de Cayenne, mise en œuvre par la maison Rattier et C<sup>ie</sup> et appliquée à divers usages, a attiré l'attention des hommes spéciaux ; cette substance paraît surtout convenir à la fabrication des sondes et instruments analogues employés par la chirurgie.

On doit encore faire mention de l'or des placers de la Guyane, dont l'exploitation donne, sur certains points, des résultats avantageux.

#### SAINTE-PIERRE ET MIQUELON (5 récompenses).

L'intérêt de l'exposition de cette colonie ré-

sidait presque exclusivement dans les produits de la pêche auxquels le jury a décerné une médaille d'or. Quatre récompenses spéciales ont été, en outre, accordées à la fabrication de l'huile de foie de morue, dont les excellentes qualités ont été constatées par l'Académie de médecine. La collection de Saint-Pierre et Miquelon était complétée par des engins de pêche, des fourrures et quelques productions intéressantes du règne végétal.

#### CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

##### (29 récompenses).

Les arachides fournissent un élément très-important au commerce de la côte occidentale d'Afrique ; la culture de cette plante, qui demande une mise de fonds insignifiante, en même temps que peu de soins et de fatigues, convient parfaitement aux habitudes des noirs, qui y trouvent un bénéfice relativement élevé. La gomme, les gousses tannantes des acacias, le morsil, l'or et les plumes, complètent, avec le béraf et l'huile de palme, la liste des produits qui font l'objet de nos transactions commerciales dans ces parages.

Quelques essais ont été tentés au Sénégal, en ces derniers temps, pour l'élève de plusieurs espèces de bombycides indigènes dont la soie pourrait trouver un débouché avantageux ; le jury a encouragé, par une médaille de bronze, ces essais qui méritent d'être continués. Il a également encouragé par quatre mentions honorables les efforts tentés dans la Sénégambie pour y propager la culture du coton court soie. Depuis deux ans les plantations ont été ravagées par les sauterelles ou compromises par la sécheresse ; mais, malgré ces insuccès, dus à des circonstances exceptionnelles, une des grandes maisons de l'Alsace, n'oubliant pas que le coton croît spontanément au Sénégal, persévere dans ses tentatives et, pour en assurer le succès, entreprend de grands travaux d'irrigation.

Enfin nous citerons comme la plus digne d'attirer l'attention, la collection des produits du bassin du Niger, envoyée par M. Régis ainé de Marseille. La maison qu'il dirige possède 15 établissements à la côte occidentale d'Afrique et 3 à la côte orientale, et on n'estime pas son mouvement commercial à moins de 20,000 tonneaux par an. La collection exposée par cette maison présentait surtout d'intéressants spécimens de graines oléagineuses et d'huiles, de fibres textiles, de cafés, de plantes médicinales, de gommes copales, de cires, de riz et de coton.

#### RÉUNION (38 récompenses).

Aucune colonie ne possède un outillage aussi perfectionné que la Réunion pour la fabrication des sucrex ; mais, en présence des droits différenciels, ses planteurs n'ont pas trouvé avantageux de produire des types dépassant le n° 13, et ils n'ont pas cru devoir préparer des échantillons exprès pour l'Exposition. Les sucrex présentés au jury, sucrex marchands par excellence, n'ont donc pas été l'expression de ce que peut produire la colonie, mais seulement de ce qu'elle produit couramment. L'exposition de la Réunion a été, en cela, plus vraie que celle de l'île Maurice sa voisine, dont les types, d'une nuance parfaite, ont été si admirés.

Les cafés de Bourbon ont été jugés dignes de leur ancienne réputation, et les experts ont unanimement regretté de ne pas voir donner, dans cette île, plus d'extension à la culture du cafetier. On désirerait aussi voir s'accroître celle du tabac ; la plupart des échantillons de cette plante qui ont été exposés avaient des qualités fort remarquables. Une culture nouvelle, celle de la vanille, était représentée par des échantillons qui ne le cédaient en rien, dans les types supérieurs, aux produits similaires du Mexique ; il est à constater que la Réunion, qui ne fournissait que 3 kilogrammes du fruit de cet orchidée, en 1849, en donne aujourd'hui 35,000 ;

aussi, sous l'influence de cette production, les prix se sont-ils abaissés de 500 fr. à 60 fr. le kilogramme.

Enfin, les blés de la Réunion ont été l'objet d'un examen particulier et plein d'intérêt, quoique leur production, si étendu autrefois soit aujourd'hui si bornée.

Des tapiocas d'une fabrication soignée, quelques féculles, des achards de qualité supérieure, et de très-bons miels, des cuirs bien préparés, des objets de vannerie, des ouvrages de forge et quelques autres produits de l'industrie de l'île, ont été remarqués.

#### MAYOTTE ET DÉPENDANCES (4 récompenses).

La fabrication du sucre prend à Mayotte et Nossi-Bé un accroissement qu'explique facilement la richesse exceptionnelle du sol de ces îles. Les types qu'on y obtient, même au moyen des anciens appareils, sont souvent supérieurs à la bonne quatrième. Nossi-Bé paraît être en outre, une terre privilégiée pour la production du café : on peut citer comme très-beaux les échantillons exposés par M. Mézence.

Des riz, des cires et quelques produits de pêche complétaient l'ensemble de l'exposition de Mayotte et dépendances.

#### SAINTE-MARIE DE MADAGASCAR.

##### (3 récompenses).

Une collection de bois, des échantillons de cire et des tissus en paille de raphia, formaient avec des orseilles et quelques cotons, la partie la plus essentielle des envois de Sainte-Marie de Madagascar au concours universel.

#### INDE (22 récompenses).

L'exposition des établissements de l'Inde était fort complète. Les fibres textiles, les nombreuses variétés de riz, les plantes médicinales, les matières oléagineuses et tinctoriales, offraient des collections intéressantes à tous égards.

Ses indigos ont soutenu la comparaison avec ceux qui jouissent de la plus grande réputation, et ont atteint, dans les récompenses accordées par le jury, le même niveau que les produits du Bengale. Les toiles bleues dites guinées forment toujours une très-importante partie du commerce d'exportation à Pondichéry ; leur fabrication constitue peut-être l'industrie locale la mieux établie.

#### COCHINCHINE (20 récompenses).

Aucune colonie n'était mieux représentée que notre nouvelle possession, mais malheureusement la plus grande partie des produits de cette provenance n'est arrivée qu'après les opérations du jury.

Au premier rang de ceux qu'elle nous a adressés, il faut placer les riz durs, bien supérieurs à ceux de l'Inde, et qui semblent devoir bientôt se substituer à ceux que les marchés européens reçoivent jusqu'à présent de Rangoon. Un autre produit de grand avenir est la soie, qui possède, à un degré exceptionnel la force et l'élasticité ; employées seulement aujourd'hui par la passementerie, à cause de quelques irrégularités dans le dévidage, ces soies seront très-recherchées du commerce aussitôt que ces imperfections, signalées à l'autorité locale, auront disparu. Les tabacs ont paru dignes de fixer l'attention, surtout ceux de Bien-Hoa et de Thu-Dan-Mot, qui joignent à la combustibilité une grande finesse de tissu, et qui sont très-propres à la confection des capes de cigarettes. Le chanvre de Saïgon ou China-Grass mérite une mention particulière ; c'est le produit qui a provoqué le plus de demandes.

Enfin les huiles de bois, qui, suivant leur degré de pureté, sont employées pour laquer les meubles, calfatuer les coques de navires ou les préserver des insectes.

Les matières grasses, les cires, bois, gommes guttes, tambayan, meubles, bronzes et petits objets d'art d'un charmant travail, sont venus ajouter encore à l'intérêt tout particulier qui s'attachait à cette partie de l'exposition.



### TAHITI. (6 récompenses).

La culture du coton a pris depuis quelques années, à Tahiti, de très-remarquables développements. La plantation la plus considérable de l'île est celle de la compagnie Soarez, qui couvre déjà 1,500 hectares, occupe 1,239 personnes, et doit être portée, à 3,000 hectares. Elle a adopté l'espèce dite longue soie, et elle livre au commerce une matière première fort recherchée par les filateurs.

Les autres produits des îles du Protectorat, cafés, vanilles, tripangs et huîtres perlières, ont fixé l'attention du jury et mérité ses suffrages.

### NOUVELLE-CALÉDONIE. (12 récompenses).

Les travaux agricoles prennent chaque jour plus d'extension à la Nouvelle-Calédonie, où le domaine colonial a déjà livré à la culture 10,551 hectares par vente, concession ou location. Il est permis de penser que de vastes essais de cultures pourront être entrepris à l'aide des bras des transportés; la fertilité du sol, ainsi que le climat de la colonie, donnent le droit d'en espérer d'heureux résultats.

Notre nouvelle colonie, qui possède 32 variétés indigènes de cannes à sucre, est un des pays les plus propres à la fabrication du sucre, et sa position exceptionnelle semble devoir assurer à ses produits des débouchés aussi sûrs qu'avantageux; le jury a donc examiné avec un vif intérêt les sucreries exposées par M. Joubert et les cafés et cotons provenant de la ferme modèle de Kohé.

Les holothuries comestibles, l'écailler, la nacre, le bois de maturité, de magnifiques échantillons d'euphotides analogues au vert de Corse, très-abondantes et d'exploitation facile, promettent au commerce de précieux objets d'exportation.

Tel est, Monsieur le Ministre, le résumé succinct du rôle qu'ont joué à l'Exposition universelle les envois faits par les colonies françaises et qui vont enrichir l'Exposition permanente.

Beaucoup de substances nouvelles seront l'objet d'expériences de laboratoire, et la connaissance plus complète de leurs propriétés en accroîtra certainement la valeur. Dès à présent, le haut prix qu'on attache à nos collections ne saurait être mis en doute: tous les grands États de l'Europe ont tenu à honneur d'en posséder un duplicata; pour satisfaire à leurs demandes, plus de 20,000 échantillons ont été, par vos ordres, distribués aux commissaires étrangers. Nos colonies vont donc se trouver représentées dans tous les grands centres commerciaux, et nous avons la confiance que cette vulgarisation de leurs produits contribuera puissamment au développement de leur production et de leur commerce.

Paris, le 3 mai 1868.

Le Président de la Commission,  
ESTIBOUDOUIS.  
(Moniteur universel).

On parle beaucoup à Paris d'un nouveau journal illustré paraissant le 25 de chaque mois: « l'Album de Notre-Dame-des-Arts. » Cet album mensuel, publié sous le patronage de l'Institution du même nom, est dédié aux jeunes filles.

Indiquer ici ses principaux collaborateurs est donner d'avance toute la mesure de sa valeur littéraire: MM. Aubert, Babinet, E. Bennet, Henry Berthoud, Adrien Boieldieu, L. Chapon, A. Collette, Paul Féval, Théophile Gautier, Ch. Gidel, Félix Godefroid, Arsène Houssaye, A. Jubinal, E. Legouvé, E. Morin, De Malarce, Adrien Paul, Priestley, Rossini, Stamati, Ange Tissier, Louis Ulbach, etc.

SOMMAIRE DU PREMIER NUMÉRO: — Aux Parents, par M<sup>me</sup> Élisabeth Doré. — L'Hôtel de Rambouillet, par Gidel. — Apologie du Piano, par E. Legouvé. — Notre-Dame-des-Arts, par M. de Malarce. — Médailles et Camées, par M<sup>me</sup> Élisabeth Doré. — Cau-

serie, par M<sup>me</sup> la marquise de L... — Linguistique, par Bennet.

ABONNEMENT: 20 francs pour Paris. — 22 francs pour les départements. — Le port en sus pour l'étranger.

Toutes communications ou réclamations doivent être adressées au secrétariat de la rédaction, 52, boulevard d'Argenson, à Neuilly.

On s'abonne: à la Librairie Paul Dupont, 45, rue de Grenelle-St-Honoré (cour des Fermes) et chez tous les principaux libraires.

### POSTE AUX LETTRES.

L'aviso à vapeur l'*Estafette* a mouillé dans le port de Saint-Pierre, le 18 août 1868, à 10 heures du matin.

Il a apporté la correspondance d'Europe, à la date du 1<sup>er</sup> août dernier, ainsi que la malle des Etats-Unis d'Amérique.

Il repartira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe, le dimanche 23 du courant.

On recevra les lettres pour l'affranchissement jusqu'au samedi 22, à 6 heures du soir, et la boîte sera fermée à 7 heures précises.

### ÉTAT CIVIL.

#### SAINT-PIERRE.

##### NAISSANCES.

14 août. — Lefèvre, Emilie-Louise-Marie.

15 août. — Maheux, Marie-Louise.

16 août. — Bouvet, Marie-Louise.

19 août. — Landry, Elisabeth-Brigitte.

##### MARIAGE.

17 août. — M. Bordes, Jean-Julien, menuisier, avec M<sup>me</sup> Renbow, Brigitte, sans profession.

##### DÉCÈS.

15 août. — Morel, Marie-Rose, 16 ans, sans profession, née à S<sup>t</sup>-Pierre (Îles S<sup>t</sup>-Pierre et Miquelon).

### NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

#### PORT DE SAINT-PIERRE

##### BÂTIMENTS DU COMMERCE.

###### VENANT DE

12. Espiègle, p. Vigneau, morues. Lieux de pêche.

— Jessie, p. Lemoigne, " "

— Charles-et-Henri, p. Lechaudelair, " "

— Etoile-Polaire, p. Ruel, " "

13. Marie-Eugénie, c. Texier, " "

— Ticino, p. Neveu, " "

— Frères-et-Sœurs, p. Lemaitre, " "

— Augustine, p. Lessard, " "

— Petit-Auguste, c. Conqueray, sel. Marennes.

— Constance p. Lemée, morues. Lieux de pêche.

— Eclair, p. Gautier, " "

— Hirondelle, p. Richard, " "

— Eugénie-Marie, c. Jean, " "

— Sainte-Anne, p. Noury, " "

— Pêcheur, p. Raval, " "

14. Gentilla, p. Cherel, " "

15. Volant, p. Baslet, " "

— Quatre-Frères, p. Letellier, " "

— Albert, p. Quesnel, " "

— Joséphine, p. Dauvel, " "

— Louise, p. Pasquier, " "

16. Marie-Joseph, p. Brouard, " "

— Leocadie, p. Richard, " "

— Marie-Françoise, p. Joubert, " "

— Reine-des-Anges, p. Lefebvre, " "

— Adrien, p. Guerlavaz, " "

18. Emile-Edouard, p. Panier, " "

— Ecureuil, p. Hubert, " "

— Adrien, p. Guerlavaz, " "

19. Espiègle, c. Gautier, div. march. Boston.

— Arab, c. Forest, div. march. Boston.

SORTIES

17. Fauvette, c. Riaux, avec 95,401 kil. de morue sèche,

ch. par MM. P. Beautemps, Ed. Thomazeau, J. Clément, Lemoine et la Cie G<sup>e</sup> Transatlantique.

18. Emile, c. Collot, avec 112,537 morues vertes, pesant 239,515 kil., ch. par MM. Gomolet frères et les fils de l'ainé, négociants à Cette.

— Pascal, c. Daguerre, avec 184,332 kil. de morue sèche,

ch. par MM. Beust père et fils, Cie G<sup>e</sup> Transatlantique, V. Lefrançois, Riotteau et fils, M. Guibert et fils, V. Lepomellec et fils.

20. Surprise, c. Luce, avec 40,422 morues vertes, pesant 73,330 kil., 16,900 kilog., morue sèche, ch. par M. H. Lecharpentier, négociant à Saint-Pierre;

6,600 kilog. morue sèche ch. par M<sup>me</sup> V. Lepomellec et fils, négociants à Saint-Servan; 30 barils

harengs pesant net 1,350 kilog.;

###### ALLANT A

Martinique.

###### Cette.

Martinique.

Belle-Ile.

### SORTIES

13 barriques huile de foie de morue, pesant 2,600 kilog.; 1,400 merrains en chêne; 1,000 douvelles bois dur; 1 lot vieux funin, pesant 1,400 kilog., et 1,300 mètres carrés de madriers en bois de sapin, ch. par M. H. Lecharpentier.

20. Violette, c. Chapon, avec 101,202 kilog., de morue sèche, ch. par MM. M. Guibert et fils, V. Lefrançois, V. Lepomellec et fils, et Cie G<sup>e</sup> transatlantique.

Boston.

Navires expédiés pour les lieux de pêche:

12. Espiègle, p. Vigneau. — Jessie, p. Lemoigne.

— Charles-et-Henry, p. Lechaudelair.

— Etoile-Polaire, p. Ruel.

14. Jeune-Bayonnasse, p. Dupuy.

— Vengeur, p. Delisle.

— Ticino, p. Neveu.

— Frères-et-Sœurs, p. Lemaitre.

— Augustine, p. Lessard.

— Eclair, p. Gautier.

15. Hirondelle, p. Richard.

— Eugénie-Marie, p. Jean.

— Sainte-Anne, p. Noury.

— Constance, p. Lemée.

17. Gentilla, p. Cherel.

— Volant, p. Baslet.

— Quatre-Frères, p. Letellier.

— Albert, p. Quesnel.

— Sainte-Marie, p. Quemerais.

— Joséphine, p. Dauvet.

— Louise, p. Pasquier.

Navires sur rade.

Adolphine, c. Hompoi, en charge, M. V.

Charles-et-Marie, c. Philippe, attendant fret.

Anne-et-Lucie, c. Girard, en déchargement.

Petit-Auguste, c. Ancrai, ditto.

Mauve, c. Bourdaze, ditto.

Eclair, c. Benâtre, en charge, M. S., pour les Antilles.

Au moment où nous mettons sous presse, le séma- phore signale la frégate la SÉMIRAMIS, venant de St-Jean de Terre-Neuve.

MORUE. — Par le packet dernier, nous recevons quelques nouvelles des ventes en France. L'article, contrairement à toutes prévisions serait en baisse. Peut-être, dans notre prochain numéro, pourrons-nous donner des renseignements plus précis à ce sujet.

Les navires Reine-des-Anges, Bayadère et Impératrice étaient arrivés à La Rochelle, lors du départ du courrier.

Nous avons à enregistrer un nouveau sinistre maritime: Le brick Courrier-de-Neuve, cap. Blouet, avait été expédié de Saint-Pierre, avec un chargement de sel pour se rendre aux pêcheries de la maison Guibert et fils, dans le golfe. Réexpédié par le représentant de la même maison pour, par le détroit de Belle-Ile, aller prendre charge aux pêcheries de l'Est, il a fait côté à l'entrée du détroit. L'équipage a été sauvé. — Ce navire, doublé en cuivre, a ensuite dû être vendu pour le prix de 70 francs.

Nous ne pouvons actuellement donner de plus amples détails.

A.-P.

### ANNONCES & AVIS

#### AVIS.

Les propriétaires de chaloupes et autres objets déposés sur la grève Lahirigoyen, sont invités à les enlever avant la fin du mois.

Il est défendu, à l'avenir, de rien déposer sur cette propriété, sans autorisation du représentant.

Saint-Pierre, le 19 août 1868.

Le Représentant.

R. BIROSSE.

#### ON DEMANDE

#### UN ASSOCIÉ REPRÉSENTANT

POUR UNE MAISON D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE

Une maison d'Industrie et de Commerce, représentée dans les principales villes de l'Italie et de l'Etranger, fait